

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17153**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Diagnostic Immobilier

Nouvel intitulé : Diagnostic(euse) Immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ADI - Arliane diagnostic immobilier	Gérant

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232 Bâtiment : construction et couverture

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité du Diagnostic Immobilier s'articule autour de 3 grands axes :

Technique :

Le Diagnostic Immobilier effectue des contrôles techniques en vertu des dispositifs en vigueur.

Ceux qui accompagnent les actes liés à la gestion ou aux transactions immobilières :

DPE, Amiante, Plomb, Gaz, Electricité et Termites.

Il peut aussi être amené à contrôler les installations d'assainissement non collectif, à établir l'Etat des Risques Naturels et Technologiques ou à effectuer des mesurages (Loi Carrez/Boutin).

- Il réalise un état des lieux des biens visités. Au moment du repérage il peut être amené à effectuer des prélèvements et doit repérer et identifier tout écart avec la législation.

- A l'issue de la visite il élabore un Dossier de Diagnostic Technique. Le rapport doit être clair et lisible, il doit faire l'état des investigations menées lors de la visite du bien et en faire le bilan. Le Technicien doit notifier dans le dossier tout écart constaté avec la réglementation en vigueur.

Désormais pour le DPE il doit également faire des préconisations en vue de l'amélioration de l'Habitat.

Le Diagnostic Immobilier doit impérativement joindre à son Dossier le Certificat de Compétences, l'Attestation d'Assurance et l'Attestation sur l'Honneur.

- Il est amené à répondre aux questions soulevées les conclusions de ses rapports et mène de plus en plus souvent une mission de Conseil auprès des différents interlocuteurs (travaux, etc.).

Commercial :

Le Diagnostic Immobilier doit construire, organiser et gérer son action commerciale en tenant compte de l'évolution du marché.

Il peut être amené à prendre en charge les actions de prospection, de fidélisation mais aussi les dossiers d'appels d'offres.

Administratif/Gestion :

Il assure les différents flux administratifs. Gestion Comptable et Financière, prise d'ordres (devis, ordres de mission, etc.) mais aussi suivi des encaissements et relances. Il s'occupe également de la saisie informatique des opérations liées à l'activité.

Le Technicien sait définir le cadre de ses missions en prenant en considération les caractéristiques des biens et les besoins des clients.

Il sait mener à bien un état des lieux des biens qu'il expertise dans le respect des dispositions légales et identifier les anomalies éventuelles.

Le Diagnostic Immobilier élabore des Dossiers explicites et conformes à la réglementation. Il sait motiver ses conclusions et répondre aux questions soulevées.

Il connaît le marché sur lequel il évolue et sait se positionner. Il est capable de présenter la structure pour laquelle il travaille et décliné son offre de services.

Le Diagnostic Immobilier est à même d'assurer les différents flux administratifs (devis, etc.).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Diagnostic Immobilier peut exercer son métier dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment, en tant que salarié ou indépendant.

Diagnostic Immobilier.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

### Réglementation d'activités :

Certifications de personne : DPE, Plomb, Amiante, Electricité, Gaz, Termites.

Décret n°2006-1114 du 5 Septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Après avoir suivi un cursus de formation au métier de Diagnostiqueur Immobilier, le candidat doit valider la certification qui s'articule autour des 3 pôles d'activité du Diagnostiqueur Immobilier.

· La Certification se compose de 3 grands blocs et 11 unités certificatives.

Bloc Technique, avec 5 unités certificatives :

Etat des lieux

Définition des prestations adaptées

Diagnostiquer et justifier tout écart avec la réglementation

Rédiger le DDT

Rendre compréhensibles les informations techniques communiquées

Bloc Commercial, avec 4 unités certificatives :

Mener une étude de marché – Déterminer un positionnement

Trouver de nouveaux clients

Connaître l'offre de services

Conseiller les clients et prospects

Bloc Administratif/Gestion, avec 2 unités certificatives :

Assurer les flux administratifs (prise d'ordre – relance)

Elaborer un devis

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Le Jury se compose de 4 professionnels : Gérant SAS ADI Directeur Technique SAS ADI Deux Consultants
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Le Jury se compose de 4 professionnels : Gérant SAS ADI Directeur Technique SAS ADI Deux Consultants

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnostiqueur immobilier" avec effet au 29 octobre 2010, jusqu'au 16 juin 2016.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

ADI - Arliane diagnostic immobilier : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Rennes]

5, rue Mignon - 75006 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

12, avenue Sergent Maginot - 35000 RENNES

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Diagnostic(euse) Immobilier